

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013015

Signataire : XV

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention pour le maintien le développement de la Maison des Pratiques, du bien être et de la Santé (MPBES) d'Aubervilliers par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale de l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

EXPOSE :

La MPBES a été créée en 2003 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV), face notamment à un contexte de précarité de la population du quartier confrontée à des inégalités socio-sanitaires préoccupantes. Les objectifs de la structure et les activités qui en émanent répondent à des besoins locaux, et s'inscrivent dans la logique de politique territoriale de santé publique de la ville, contractualisée notamment à travers le CLS.

L'objectif est de promouvoir la santé et le bien-être des habitants du quartier du Marcreux en situation de vulnérabilité sociale en :

- rendant effectif leur accès aux droits socio-sanitaires, aux soins et à la prévention
- favorisant la participation des habitants aux instances de concertation du projet de la structure
- renforçant l'estime de soi des usagers en légitimant leurs attentes et savoir-faire.
- contribuant à la connaissance et/ou l'investissement des habitants dans les dispositifs de droits communs et les structures socio-sanitaires (institutionnelles ou associatives) de la ville.

Les habitants du quartier du Marcreux sont confrontés à des inégalités socio-sanitaires en lien avec leur situation de grande précarité économique et à la forte prégnance de logement insalubre ou indécents sur leur territoire.

La MPBES et les partenaires qui y travaillent n'ont pas la prétention ni l'objectif de répondre à l'ensemble des besoins de la population accueillie mais développe une approche intégrée et donc pluridisciplinaire, nécessaire pour son public en :

- accompagnant à titre individuel ou collectif les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention, en complémentarité du recouvrement des droits sociaux
- organisant de façon partenariale des ateliers/groupes de parole de promotion de la santé

Pour l'année 2013, la contribution financière pouvant être accordée par l'ACSE concernant l'ASV s'élève à 35 000 euros avec versement unique lors de la signature de la convention. Ce projet a été inscrit au BP 2013 et n'entraîne donc pas de dépense supplémentaire au budget communal.

Il est demandé au conseil municipal

- **D'autoriser** le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 42 500 euros pour le maintien et le développement de la Maison des Pratiques, de la Santé et du Bien-être d'Aubervilliers
- **D'approuver** la convention établie à cet effet
- **D'autoriser** le maire à signer.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013015

Signataire : XV

OBJET : Convention d'attribution de subvention pour le maintien le développement de la Maison des Pratiques, du bien être et de la Santé (MPBES) d'Aubervilliers par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale de l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de santé publique ;

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012 ;

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins ;

Vu le dossier constitué par la direction de la santé publique visant la poursuite d'actions de santé publique en 2013 ;

Considérant que l'ACSE peut apporter un soutien financier à hauteur de 42 500 euros pour le maintien et le développement de la Maison des Pratiques, de la Santé et du Bien-être d'Aubervilliers ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 42 500 euros pour le maintien et le développement de la Maison des Pratiques, de la Santé et du Bien-être d'Aubervilliers

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à signer.
Imputation budgétaire : 502-74718-12

Le Maire adjoint
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013
Publié le 24/12/2013
Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Djamila KHELAF